



Documentation

PENSIONNATS INDIENS

Le système des pensionnats indiens a commencé avant la Confédération et, en règle générale, le gouvernement du Canada a généralement assuré le fonctionnement des pensionnats conjointement avec diverses organisations religieuses. Les pensionnats étaient situés dans toutes les provinces et les territoires, sauf à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard. Au total, environ 130 pensionnats ont été établis au fil du temps, et bien que la plupart aient cessé d'exister vers le milieu des années 1970, le dernier pensionnat dirigé par le gouvernement fédéral au Canada a fermé ses portes en 1996. On estime que 80 000 personnes encore vivantes ont résidé dans des pensionnats indiens.

Dans son rapport de 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones a porté à l'attention nationale les traumatismes vécus par certains élèves dans les pensionnats indiens. En 1998, le gouvernement a publié une *Déclaration de réconciliation* – contenant entre autres des excuses envers les personnes qui ont subi des sévices sexuels ou physiques quand elles fréquentaient les pensionnats indiens – et a mis en place la Fondation autochtone de guérison. La Fondation a reçu jusqu'à maintenant 390 millions de dollars pour financer des projets de guérison axés sur la collectivité qui se concentrent sur le traitement des séquelles des pensionnats indiens.

En juin 2001, un nouveau ministère, Résolution des questions des pensionnats indiens Canada, a été établi pour centrer les efforts fédéraux en vue de gérer et de régler les réclamations pour sévices et corriger les séquelles laissées par les pensionnats. En novembre 2003, le gouvernement a lancé un cadre de règlement national comprenant une stratégie en matière de litiges, des services de soutien de santé, un programme de commémoration et le Mode alternatif de règlement des conflits (MARC).

Le MARC a été créé pour offrir d'autres choix aux anciens élèves qui demandent une indemnisation pour sévices sexuels, sévices physiques ou confinement injustifié. Il s'agit d'un processus volontaire qui offre aux anciens élèves une option juste, rapide et coopérative pour régler les réclamations hors des tribunaux. Au total, plus de 16 000 anciens élèves ont déposé des réclamations pour indemnisation contre le gouvernement. À ce jour, plus de 3 700 réclamations ont été réglées devant les tribunaux ou au moyen du

MARC. Plus de 150 millions de dollars ont été versés aux anciens élèves dont la réclamation a été réglée.

Au cours de la dernière année, de nombreuses sources, notamment un rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes, ont mis en lumière la nécessité de reconnaître les effets néfastes de l'expérience des pensionnats indiens en général en plus de régler des réclamations individuelles pour sévices physiques ou sexuels.

Le 30 mai 2005, le gouvernement a nommé l'honorable Frank Iacobucci pour travailler avec les avocats des anciens élèves, les avocats des entités religieuses et d'autres représentants des anciens élèves, notamment l'Assemblée des Premières Nations et d'autres organisations autochtones, pour mettre au point une entente en vue d'un règlement juste et durable des séquelles des pensionnats indiens.

Les parties à ces discussions en sont arrivées à un accord final qui sera soumis à l'approbation des tribunaux dans les prochains mois. Cet accord final propose un Paiement d'expérience commune à tous les anciens élèves des pensionnats indiens admissibles, un processus d'évaluation s'appliquant aux réclamations pour sévices sexuels ou sévices physiques graves, ainsi que des mesures de soutien pour la guérison, les activités commémoratives et l'établissement d'une Commission de la vérité et de la réconciliation.

Le gouvernement a également lancé le Programme de paiements anticipés pour les anciens élèves des pensionnats indiens admissibles âgés de 65 ans et plus au début des négociations le 30 mai 2005. Les anciens élèves admissibles peuvent faire une demande de paiement anticipé de 8 000 dollars en complétant le formulaire qui se trouve sur le site Web de Résolution des questions des pensionnats indiens Canada à cette adresse : www.irsr-rqpi.gc.ca.

Mai 2006